



© DR

YVETTE THÉRAULAZ/LOLA GIOUSE
Gisèle Halimi

SOMMAIRE

GÉNÉRIQUE 3

PRÉSENTATION 4

NOTES D'INTENTION 6

POINT MÉDIAN 7

LE PROCÈS D'AIX-EN-PROVENCE, 1978 9

EXTRAIT DU TEXTE 10

BIOGRAPHIES 11

GISÈLE HALIMI 11

YVETTE THÉRAULAZ 12

LOLA GIOUSE 13

CONTACTS 14

***Gisèle Halimi* (titre provisoire)**

Conception et interprétation

Lola Giousse

Yvette Théraulaz

Coproduction

Cie Horizon - Théâtre Vidy-Lausanne ▼
(en cours)

Avec les équipes techniques,
administratives, de production et
de développement des publics &
communication du Théâtre Vidy-
Lausanne ▼

Création janvier 2023

Par Eric Vautrin, dramaturge du Théâtre Vidy-Lausanne

Yvette Théraulaz et Lola Giouse sont deux femmes et actrices. D'un bout à l'autre d'une carrière de comédienne, elles partagent le goût d'un art engagé, ancrant leur jeu dans leurs convictions féministes et leur appétit de liberté. Sur le plateau, entre elles, la plaidoirie saisissante de Gisèle Halimi en 1978, la première qui parvint à faire reconnaître le viol comme un crime. Elles semblent en répétition, Lola met en scène Yvette et la parole de l'avocate amène les deux comédiennes à interroger le théâtre, le féminisme et notre temps.

« Une farouche liberté »

Yvette Théraulaz et Lola Giouse ne viennent pas du même type de théâtre - l'une a une formation classique et a su mêler théâtre et chansons, l'autre est nourrie par le théâtre le plus contemporain - ni la même conception du militantisme - question de génération, peut-être.

La première a débuté sa carrière tout en militant dans les sections suisses du MLF, suivant l'évolution d'un débat qui démarrait de loin en Suisse - où les femmes ne peuvent voter que depuis 1971. Son féminisme, c'est celui d'être à sa façon, libre, femme et artiste.

La seconde est devenue comédienne professionnelle il y a six ans. Son travail d'actrice est porté par les mouvements sociaux auxquels elle prend part, comme une autre façon de mettre en forme son énergie et la colère politique sourde qui l'anime. Elle envisage le féminisme comme l'un des enjeux d'une question plus large, celle d'une société inégalitaire, son économie et ses principes fondamentaux à défaire.

Elles se sont rencontrées en répétition, notamment pour une création à venir de Pascal Rambert à Genève. Dans leurs différences, elles nourrissent l'une pour l'autre attention et respect - comme si les époques, les expériences et les choix de l'une et de l'autre ne faisaient que renforcer par contraste ce qui les unit, le théâtre et le féminisme.

Une répétition avec deux artistes

Après leur rencontre, Yvette Théraulaz a proposé à Lola Giouse de l'accompagner comme complice et metteuse en scène pour un spectacle sur Gisèle Halimi. Elles s'accordent finalement sur l'idée d'une co-mise en scène reflétant leur conception d'une sororité égalitaire et choisissent de s'arrêter plus particulièrement sur l'une des plus célèbres plaidoiries de l'avocate franco-tunisienne, prononcée à Aix-en-Provence en 1978 dans une affaire de viol devenue exemplaire. Sur scène, ce pourrait être une répétition. Deux actrices tentent ensemble de jouer ce texte écrit pour le théâtre du prétoire et la lutte pour la reconnaissance des droits des femmes. Leurs compréhensions des mots d'Halimi diffèrent, leurs expériences se complètent, elles essayent, s'encouragent, débattent. Essais, commentaires et discussions mêlent choix de vie, souvenirs et enjeux personnels. Ainsi

le texte de la plaidoirie confronte les deux femmes artistes aux enjeux d'aujourd'hui, et leurs échanges pour en faire du théâtre les amène à exprimer convictions, désaccords et alliances sur l'art et le féminisme.

Le procès du viol, Gisèle Halimi, 1978

En 1974, deux jeunes lesbiennes sont agressées par trois hommes dans une calanque du sud de la France. Au procès d'assises qui eut lieu quatre ans plus tard, l'avocate Gisèle Halimi, figure des mouvements féministes et anti-coloniaux, plaide pour la reconnaissance du droit des femmes à disposer de leur corps, l'importance du consentement, la qualification du viol comme crime - ce qu'il n'était pas alors - et plus largement la prise en compte de la voix des femmes. Sa plaidoirie est un texte fort, déterminé et courageux, qui s'emploie à faire évoluer non seulement le droit, mais la mentalité qui sous-tend l'institution judiciaire et finalement l'inconscient misogyne de la société, en retournant les armes du droit contre lui-même.

Par Yvette Théraulaz et Lola Giouse, mai 2021

Madame Gisèle Halimi,

Ce spectacle sur vous, autour de vous, avec vous, ne sera pas un hommage, enfin pas uniquement.

Bien sûr nous vous dirons notre admiration, notre gratitude pour votre détermination votre urgence, votre nécessité. Enfin, surtout celle d'Yvette en fait, parce que Lola ne vous connaît pas encore beaucoup.

Nécessité, urgence, détermination. Trois mots qui font aussi partie de notre langage de comédiennes et dont vous avez fait resplendir la beauté tout au long de votre vie à vous, de femme, d'avocate, de mère, d'épouse, d'écrivaine, de citoyenne et de femme politique.

Où puisiez-vous votre force ? Quelle en était la source ? Quelles sont les racines de votre indignation ? Comment avez-vous fait pour vivre jusqu'à 93 ans sans rien renier de votre idéal de jeune femme ?

On vous posera des questions. On sera parfois critiques bien sûr, enfin, on aura des doutes des fois, oui.

Mais on voudrait pouvoir dire vos combats pour le droit à l'avortement, pour que le viol soit enfin reconnu comme un crime. Pour les droits homosexuels et contre la torture durant la guerre d'Algérie aussi.

En fait, on voudrait mieux vous connaître. On voudrait mettre nos pas dans les empreintes des vôtres pour comprendre quelle route vous avez tracée et voir par où on continue. On parlera de transmission. De toute façon on sera bien obligées d'en parler pour arriver à travailler ensemble, nous deux. On ne sait pas si vous pourrez entrer au Panthéon, mais nous on aimerait vous faire vivre et vous aimer, ensemble.

Par Eric Vautrin, dramaturge du Théâtre de Vidy-Lausanne

Deux actrices, deux femmes, deux engagements et deux générations.

Et entre elles, une plaidoirie de Gisèle Halimi pour faire reconnaître la voix des femmes qui résonne fortement avec les questions d'aujourd'hui.

L'une est grande, droite, cheveux longs, les traits fins, le regard joyeux, curieux. On dirait qu'elle aime écouter, même si elle parle volontiers, la voix calme, posée, cherchant les mots d'une pensée qui préfère le doute et la question, ou les souvenirs à la certitude. Depuis les années 60, après le Conservatoire de Lausanne et un an auprès de la grande Tania Balachova, elle a connu toutes les scènes de la Suisse romande comme actrice ou chanteuse et fréquenté plusieurs générations de metteur·e·s en scène, de Charles Apothéloz à Marielle Pinsard, de Philippe Mentha à François Gremaud, de Martine Paschoud, André Steiger à Anne Bisang ou Denis Maillefer. Ses spectacles chantés ont dès les années 1970 des résonances féministes – par exemple *Chansons femmes I, II, III et IV* (1977), *Rien ne me manque sauf moi-même* (m.e.s J. Jouanneau, 1991), *Histoires d'Elles* (m.e.s Jean-Paul Wenzel, 2007)... Elle le dit avec un sourire amusé, elle a une longue carrière derrière elle.

L'autre est toute en fluidité énergétique, quelque chose d'enfantin dans le visage contredit par la vivacité d'un regard intranquille. Son corps grand ne tient pas en place, se courbe, se tord, comme s'il explorait les possibles de sa présence dans l'espace. Son énergie est réactive, sa parole volubile, souvent accompagnée d'un doigt qui tortille une mèche de cheveux et d'un regard concentré sur un point au loin, comme pour contenir sa propre attention, pousser plus loin le fond de sa pensée. Sortie il y a 6 ans de la Manufacture à Lausanne, elle s'est rapidement engagée dans les projets artistiques les plus audacieux auprès d'artistes qui rencontraient en elle une complice, volontaire et concernée, sachant tenir ensemble le doute et l'engagement. Pascal Rambert lui a écrit un texte, *Perdre son sac*, qui décrit une jeunesse décidée et perdue à la fois et que Denis Maillefer mit en scène.

L'art de l'acteur de l'une et l'autre se pratique au féminin. Sur scène, les projets choisis ou menés par chacune dessinent une façon de s'approprier l'image de l'actrice, librement, de façon presque savante pour la première, expressément déconstruite pour l'autre – question de génération. Elles sont l'une et l'autre réflexives et engagées, et paradoxalement, elles sont également habitées par un voile de mélancolie qui les fait parfois, au détour d'une phrase, se mettre comme en retrait.

Entre elles deux, la plaidoirie de Gisèle Halimi au procès dit d'Aix-en-Provence en 1978. Un art de la guerre féministe en mots, tactique et déterminé, écrit par une femme décidée à mettre la justice devant ses responsabilités, à confronter la société à ses non-dits et à sa honte rentrée, à défier les évidences masculines et mondaines, à confondre l'aveuglement

volontaire des « bonnes mœurs ». Un texte qui cherche à acter une reconnaissance et une réparation, et qui a été écrit pour être dit, en costume, par son auteure. Par une femme qui aura osé, contre tous les usages de son temps, affirmer qu'elle s'exprimait en tant qu'avocate et en tant que femme. Qui aura assumé de faire spectacle pour mieux tendre un miroir accusateur à ceux qui préféreraient cacher leur honteux confort, tout en utilisant leurs propre mots, leurs propres usages, leurs propres logiques.

Ce texte les réunit et les sépare. Il devient le point médian entre deux actrices, deux femmes, deux générations, deux façons de penser le féminisme, de l'acter dans l'art comme dans la vie - ce qu'aucune des deux ne distingue vraiment. Un point médian qui, s'il est au milieu, n'en est pas moins tranchant.

Par Eric Vautrin, dramaturge du Théâtre Vidy-Lausanne

« Les idées narcissiques de l'homme ont fait la preuve de leur tumultueuse faillite. Il est temps, il est juste, il est urgent d'anticiper. Que notre culture, que notre monde intègrent enfin notre parole dite, notre dimension vécue, notre féminisme lucide. Un féminisme qui ne saurait se poser en fin mais qui apparaît bien comme le (seul) moyen de changer de société. »

-Gisèle Halimi

1978. Yvette Théraulaz a alors plus ou moins l'âge de Lola Giouse aujourd'hui. À Aix-en-Provence, un procès est rejugé devant une Cour d'Assises : celui de deux jeunes femmes agressées et violées en 1974 sur une plage près de Miorgiou, dans le sud de la France. Un premier jugement est rendu pour coups et blessures. Les deux femmes refusent ce qualificatif et l'avocate Gisèle Halimi parvint à faire rouvrir le dossier pour défendre le viol comme un crime. À l'époque, le viol est assimilé à un attentat à la pudeur. Le consentement des victimes est présupposé. Durant l'enquête, une juge d'instruction leur répondra même qu'elles devaient bien être consentantes, puisqu'elles sont toujours en vie.

Gisèle Halimi monte un procès-spectacle, comme pour celui, gagné, de Bobigny en 1974 défendant le droit à l'avortement. Elle mobilise les médias, intervient dans la presse, fait intervenir comme témoins artistes et figures politiques. Elle mise sur cette sur-exposition pour mobiliser l'opinion et pour confronter la violence des faits à leur qualification juridique, mais aussi sociale : qu'est-ce que le consentement d'une femme ? Comment est prise en compte la parole d'une victime féminine ?

Plus que cette agression précisément, c'est l'inconscient patriarcal et misogyne que veut confondre l'avocate. Jour après jour, elle parvient à faire discuter publiquement de ce qui est caché sous le terme de viol. La différence radicale d'un acte selon le consentement ou non de celles et ceux qui y sont mêlés.

À l'issue de ce procès, qui sera cité en modèle par le législateur, la loi française est modifiée et qualifiera désormais le viol comme un crime, en le distinguant nettement d'un attentat à la pudeur. Quelques années plus tard, Gisèle Halimi parviendra à faire supprimer le respect des bonnes mœurs dans le serment des avocats.

Plus de quarante ans après ce procès, la parole de Gisèle Halimi résonne encore, hélas. Elle renvoie à la femme comme être sexualisé, objectivé, mise au service d'un ordre marchand tout aussi avilissant que l'état d'esprit bourgeois de l'époque. Elle fait écho aux débats, toujours étrangement récurrents, sur le consentement, sur la place et la représentation des femmes dans le débat public, sur un ordre moral au service d'une élite essentiellement masculine. Mais aussi, à travers l'exceptionnel courage de Gisèle Halimi, aux moyens d'action à disposition des mouvements militants - dont la franco-tunisienne se réclame à travers son association « Choisir la cause des femmes » - et la puissance du spectacle pour exposer ce qui se cache dans la honte coupable de l'inconscient collectif.

« Il y a dans cette lutte contre le viol - c'est aussi ce que j'aurais souhaité voir dire à la barre par nos témoins - une lutte de femmes que je mène bien sûr depuis toujours, mais que je n'ai pas menée indépendamment des autres. C'est-à-dire qu'avec les femmes et les hommes de ce pays, nous menons une lutte pour un changement de société. Indépendamment de ce qu'il est comme atteinte à la femme, le viol a deux composantes que pour ma part je trouve effrayantes.

La première composante, c'est qu'il y a viol quand il y a un rapport de forces physiques au bénéfice du violeur, c'est évident; si Anne et Araceli avaient été plus fortes, il n'y aurait pas eu viol.

Deuxième composante, c'est le mépris de l'identité de l'autre. Une femme, plus ou moins l'a cherché, plus ou moins est faite pour être violée, et si elle est violée, c'est qu'elle a le tort d'exister comme femme.

Je dis que dans ces deux composantes, et c'est cela qui m'effraie, on retrouve des composantes d'une forme de fascisme ordinaire, de fascisme classique, individuel. Quand on est prêt à cela, quand on méprise l'autre, la femme, l'arabe, le juif, quand, au travers d'un rapport de forces, on lui impose sa loi, on est prêt, on est mûr, on n'est pas loin de l'autre, le fascisme de la nuit des peuples. »

Gisèle Halimi, née Zeiza Gisèle Élise Taïeb en 1927 à La Goulette en Tunisie et morte le 28 juillet 2020 à Paris, est une avocate, militante féministe et femme politique franco-tunisienne.

Avocate, elle défend à partir des années 1950 des militant·e·s de l'indépendance de l'Algérie, dont notamment des membres du Front de libération nationale (FLN). À partir de l'année 1960, elle assure la défense de l'activiste et militante Djamila Boupacha, accusée de tentative d'assassinat puis torturée et violée, en détention, par des soldats français. Pour la première fois, des gynécologues sont appelés à témoigner à la barre. Aux côtés de Simone de Beauvoir, elle médiatise ce procès afin de mettre en lumière les méthodes de l'armée française au moment de la guerre d'Algérie.

Figure du féminisme en France, elle est la seule avocate signataire du manifeste des 343 de 1971 réunissant des femmes qui déclarent avoir déjà avorté et réclament le libre accès à l'avortement, alors réprimé en France. Dans la foulée, elle fonde le mouvement Choisir la cause des femmes, aux côtés notamment de Simone de Beauvoir et Jean Rostand. En 1972, lors du procès de Bobigny, son action en tant qu'avocate de femmes accusées d'avortement illégal permet l'acquittement de trois des accusées ainsi qu'un sursis pour la quatrième, et contribue à l'évolution vers la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, en 1975.

De même, sa stratégie de défense médiatisée de deux jeunes femmes victimes en 1974 d'un viol collectif jugé en 1978, Anne Tonglet et Araceli Castellano, contribue à l'adoption d'une nouvelle loi en 1980, définissant clairement l'attentat à la pudeur et le viol,



permettant de reconnaître ce dernier comme un crime, alors qu'il était traité jusque-là le plus souvent comme un délit en droit français.

Elle est élue députée lors des élections législatives de 1981. Militant pour la parité en politique, elle obtient en 1982 le vote d'un article de loi autorisant des quotas par sexe aux élections, mais le texte est annulé par le Conseil constitutionnel. Aux côtés de Robert Badinter, elle est à l'origine de la loi abrogeant la distinction de la majorité sexuelle pour les rapports homosexuels.

À partir de 1985, elle occupe plusieurs fonctions successives à l'UNESCO puis à l'Organisation des Nations unies. Elle est en outre l'une des fondatrices de l'association altermondialiste ATTAC en 1998.

Après des études musicales, Yvette Théraulaz suit des cours à l'École romande d'art dramatique au Conservatoire de Lausanne, dont elle sort diplômée en 1964 avant de passer un an chez Tania Balachova à Paris. Très rapidement, elle s'engage dans des aventures théâtrales à dimension sociale, voire politique.

À l'âge de 14 ans, elle a joué dans *Sainte Jeanne des abattoirs* de Bertolt Brecht, mise en scène par Benno Besson. Dès 18 ans et pour quelques années, elle joue au Théâtre Populaire Romand.

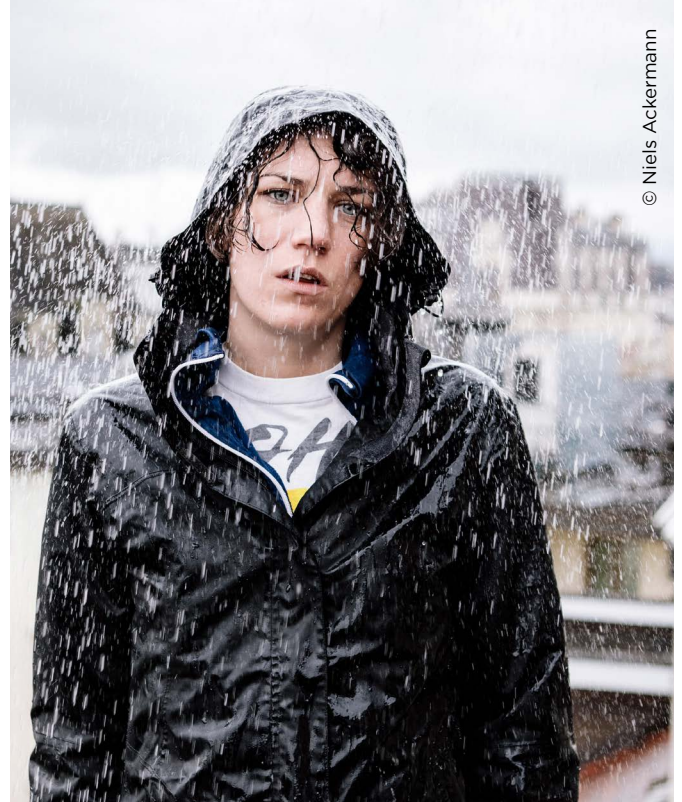
À trente ans, elle fait ses débuts dans la chanson, participant au festival de Bourges en 1982 (dont elle fût la révélation française) et 1986. À la fois chanteuse et pianiste, elle évolue entre théâtre musical et récitals : en tant que comédienne, elle travaille en Suisse, en France et en Belgique ; comme chanteuse, elle fait des tournées en Suisse, en France, en Belgique, en Allemagne ou encore en Pologne et au Québec. En 2013, elle se produit à Vidy dans sa création *Les années*, (Yvette Théraulaz chante).

En 2013 et 2015 elle joue *Les Années* et *Ma Barbara* mis en scène par Philippe Morand. Et en 2020 *Histoires d'Illes* mis en scène par Stefania Pinnelli.



© Laurent Dubois

Lola Giose est une actrice franco-suisse née à Lyon. Elle s'est formée au Conservatoire de Genève puis à La Manufacture - Haute école des arts de la scène à Lausanne. Comme comédienne, elle joue notamment avec Emilie Charriot, Denis Maillefer, Stefan Kaegi (Rimini Protokoll) ou encore Pascal Rambert. Également actrice au cinéma, elle reçoit en 2017 le Prix Jeune Talent du Festival International du Film Francophone de Namur. Parallèlement, elle est dramaturge aux côtés de Jean-Daniel Piguet, Anna Van Brée, Cyprien Colombo ou du collectif belge En Mai. Elle a présenté *This is not a love song*, sa première mise en scène, en octobre 2020 au Théâtre Saint-Gervais. Elle a créé avec Martin Perret la performance *Take 6* pour le théâtre La Mama à New York. À Vidy, elle joue dans *Pièces de guerre en suisse* (2019), mis en scène par Maya Bösch, et *Small g, Une idylle d'été* (2020) d'Anne Bisang.



THÉÂTRE VIDY-LAUSANNE

PRODUCTION

Directrice des projets artistiques et internationaux

Caroline Barneaud
c.barneaud@vidy.ch
T +41 (0)21 619 45 44

Adjointe à la directrice des projets artistiques et internationaux

Anne-Christine Liske
a-c.liske@vidy.ch
T + 41 (0)21 619 45 83
M + 41 (0)79 345 77 65

Chargée de production

Virginie Lauwerier
v.lauwerier@vidy.ch
T +41 (0)21 619 45 24
M +41 (0)79 255 76 16

Diffusion

Elizabeth Gay
elizabeth.gay@vidy.ch
M +41 (0)79 278 05 93

PRESSE

Directrice des publics et de la communication

Astrid Lavanderos
a.lavanderos@vidy.ch
M +41 (0)79 949 46 93

Chargée de communication presse et tournées

Pauline Amez-droz
p.amez-droz@vidy.ch
T +41 (0)21 619 45 21

TECHNIQUE

Direction technique

Christian Wilmart / Samuel Marchina
dt@vidy.ch
T +41 (0)21 619 45 16 / 81

PARTAGEZ VOS MOMENTS PRÉFÉRÉS

   @theatrevidy

**← REVENIR AU
SOMMAIRE**